

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt huit mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Marie Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Elisabeth MESNIER, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Elisabeth MESNIER, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Laurence MARTINEZ donne pouvoir à Jérôme MONVAILLIER, Lorraine BOYER donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Catherine MAURIN.</p> <p>Secrétaire de séance : Pascale HAUK.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-042

SEANCE DU 28 MAI 2009

OBJET : Autorisation de signature – Contrat d'accompagnement (CAE) – Pôle Emploi

Vu le code du travail,
Vu la loi 2005-032 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
Vu le décret 2005-043 en date du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail,

Monsieur le Maire explique que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes rencontrant des difficultés professionnelles et sociales dans un emploi du secteur non marchand.

Monsieur le Maire précise que ce contrat de droit privé est un contrat à durée déterminée pour une période de 6 mois minimum renouvelable 2 fois sur une période maximum de 24 mois.
Les CAE peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat jusqu'à 95 % du SMIC brut horaire en fonction de critères relevant de la situation personnelle de l'agent sur les 24 premières heures, le reste étant à la charge de la Commune.

En l'espèce, Monsieur le Maire énonce que ce CAE est proposé à un agent qui effectue aujourd'hui des remplacements pour le compte de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 24 mois, l'agent sera recruté pour effectuer des tâches administratives, sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, échelle 3 (à temps complet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 24 mois, l'agent sera recruté pour effectuer des tâches administratives, sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, échelle 3 (à temps complet).

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES